Boisivon, Elie, « “Et ils se marient ici une deuxième fois en disant être libres”. De la péninsule Ibérique à la Nouvelle-Espagne, des hommes bigames dans la seconde moitié du XVIIe siècle : le remariage comme rupture matrimoniale », master Histoire, mention Histoire et sciences sociales, sous la direction de Jean-Paul Zúñiga, École des hautes études en sciences sociales, CRH. Mémoire soutenu le lundi 2 juin 2025 (rapporteur : Jean-François Chauvard, Paris-1)

La démographie historique, l'histoire sociale et l'histoire du genre ont érigé la famille en terrain d'observation privilégié de l'expansion coloniale à partir du XVI^{e} siècle. Concubinage, illégitimité et métissage constituent autant de situations coloniales où l'imposition de normes européennes semble contrariée, contournée, voire négociée. Certains colons, déjà mariés en métropole, mettent à profit le faible maillage judiciaire de la colonie et la distance à la métropole pour se remarier illicitement et ainsi favoriser leur ascension sociale en terrain colonial. Cette bigamie coloniale est peu traitée par l'historiographie, en dépit de la documentation générée par sa répression – celle-ci est mise en œuvre par l'Inquisition dans les mondes ibériques des XVI^{e}-XVIII^{e} siècles, au titre de la violation de l'indissolubilité du sacrement matrimonial. Dans l'empire espagnol, le délit de double mariage apparaît comme une spécificité américaine, presque exclusivement masculine, et largement commise par des Espagnols péninsulaires. Comment les particularités de ce délit éclairent-elles les pratiques matrimoniales et conjugales à l'échelle d'un empire en expansion coloniale ?

Notre mémoire étudie cinquante-et-un de ces délinquants du mariage, émigrés en Nouvelle-Espagne, loin de leur épouse demeurée en péninsule Ibérique, et poursuivis par l'Inquisition de Mexico dans la deuxième moitié du XVII^{e} siècle pour s'y être remariés en dissimulant leur état matrimonial véritable. Nous replaçons ces études de cas dans le contexte juridique et social d'un empire colonial catholique, grâce à des procès d'une densité exceptionnelle – jusqu'à trois cents folios par cas. De la dénonciation à la condamnation, le tribunal de Mexico collecte les preuves et multiplie les interrogatoires des témoins, des accusés et de leurs épouses, aux Indes comme en Espagne. Par l'entrelacs des archives judiciaires, testaments, inventaires de biens et lettres privées compilées par l'Inquisition, nous restituons le délit au cœur des trajectoires de ces bigames depuis leur départ de Castille, l'abandon de la première épouse, l'intégration délictueuse dans la société coloniale puis sa répression. Nous montrons que la situation coloniale offre concrètement à ces hommes péninsulaires le privilège d'une rupture matrimoniale interdite en droit canon : le délit constitue alors un moyen masculin de refaire illicitement sa vie, à la lisière de la légitimité et de l'illégalité – négocié toutefois sous la pression de contraintes sociales et légales.

Pourquoi des hommes mariés émigrent-ils seuls en Nouvelle-Espagne, et comment leur remariage y parachève-t-il leur établissement colonial ? L'émigration prolonge des mobilités masculines déjà inscrites dans le quotidien des couples en péninsule : le départ du mari aux Indes est souvent concerté, voire négocié entre époux. Difficilement entretenus à distance par le contact épistolaire, les liens conjugaux s'effacent à mesure que les maris émigrés renouvellent leur position sociale et économique en terrain colonial. Le remariage illicite peut alors aider ces hommes à mieux s'établir. Certains délinquants semblent réticents à frauder : installés en concubinage, ils ne se remarient que sous la pression des autorités ecclésiastiques ou de leur concubine, désireuse d'accéder à la légitimité du mariage.

Dans quel contexte, le remariage bigame, violation sacramentelle lourde, devient-il possible ? Pour pouvoir se remarier, ces hommes péninsulaires tentent de se construire une liberté matrimoniale factice, en mobilisant le crédit personnel généré par leurs activités professionnelles et par des solidarités (souvent masculines) ancrées dans la vie quotidienne. Tout en contrôlant l'information sur leur état matrimonial, ces hommes mariés recomposent

leur réputation en célibataire, voire en veuf : ces ressources sociales leur permettent de négocier avec les autorités ecclésiastiques la crédibilité de fausses preuves de leur liberté matrimoniale (rumeur, port public du deuil, lettres contrefaites annonçant la mort de la première épouse) afin de se remarier illicitement.

Les enjeux genrés de ces procès influencent-ils les décisions du tribunal ? Interrogées par l'Inquisition et présentes par des lettres écrites depuis l'Espagne, les épouses de métropole s'efforcent de pallier l'abandon, d'obtenir le retour de leur conjoint et d'empêcher son remariage. À l'inverse, les inculpés tentent de s'innocenter en manipulant le concept canonique de consentement : ils affirment avoir été contraints à leur premier mariage, et présentent de ce fait leur bigamie comme l'annulation informelle de leur mariage légitime. L'Inquisition peine à arbitrer cette conflictualité conjugale nouée à distance : si la défense de l'ordre sacramentel et l'expiation du scandale priment sur la réparation du tort infligé aux épouses, le tribunal s'efforce aussi de condamner à travers les bigames le contre-modèle du mauvais époux, mauvais père et mauvais chrétien.